

SYNEOS

RUE DU PORT
93460 GOURNAY SUR MARNE



Téléphone :

Mail :

Bon No : 001419839	1ere Gachée : 14:30 Quantité : 8.00	(1) m3	Date : 15/09/2026 Réf. commande(2) :	paul2609156884	Zone : ZONE B Véhicule : 648 SAKINA TPS -CQ-648-QV Chauffeur : FALIKOU FALIKOU Centrale : GOURNAY 01
Client : C9288820 TCI BAT 381 RUE MARCEL PAUL 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE			Chantier : MONTEVRAIN MONTEVRAIN 20 AV DE LA SOCIETE DES NATIONS 77144 MONTEVRAIN		
ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 8.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00
Code Formule 1C25JXC1S3D22			Désignation(6)(8) BPS		
Certification NF			Classe d'exposition(3) XC1		
Classe chlorure CL 0,40			Consistance(7) S3		
Dmax 22.4					
Ciment(type et classe) CEM II/C-M(S-L) 42.5			Additions(type) 0		
Dosage(C+Ka)(5) 0			Résistance caractéristique(4) C25/30		
Appellation commerciale : BPS NF EN 206+A2/CN XC1 C25/30 CEM II/C 42.5			Température : N° Grue : Retour béton		
Mode de livraison :					
SERVICES			ADJUVANTS		
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE			8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE		
Ajust d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			TECHNO 348		
			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
			Nom: Signature du client:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non